

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE D'ALZON DU 13 NOVEMBRE 2023

Présents : Elodie BRUN, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Odile COLOMB, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS.

Secrétaire de séance : Odile COLOMB

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h02. Il demande l'autorisation d'ajouter une délibération relative au futur forage et une motion en réponse au bilan moral du Comité des fêtes. L'accord est donné par tous les membres présents. Puis il démarre d'ordre du jour.

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le maire indique qu'il convient de valider et signer le procès-verbal de la séance précédente. Le PV de séance du 19 octobre 2023 est validé à l'unanimité.

2. CHOIX COMMISSAIRE ENQUETEUR - ENQUETE PUBLIQUE POUR PASSAGE CHEMIN COMMUNAL RD 158C EN CHEMIN PRIVE DE LA COMMUNE EN VUE DE SA CESSION

Monsieur le Maire laisse la parole à Alain BOUTONNET qui explique aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Gard en date du 4 mars 2021, a autorisé la cession dans le domaine public communal de l'ancien tracé de la route départementale n° 158C à la Vignette.

Une demande d'achat de riverain a été reçue en mairie mais pour être accordée nécessite que la parcelle passe de chemin communal à chemin privé de la commune et ceci nécessite une enquête publique. Une enquête publique en novembre 2021 n'avait pas abouti en raison de la nécessité de récupérer un bien sans maître situé le long de cet ancien tracé de la RD158C. Ce bien ayant été intégré au domaine privé de la commune (parcelle E63) le 24 octobre 2023, l'enquête peut désormais reprendre. Il convient de nommer un commissaire enquêteur et c'est M. Jean Marie BRUNEL qui est proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, **valident, à l'unanimité** :

- le choix du commissaire enquêteur pour permettre le passage de cette parcelle classée en chemin communal en chemin privé de la commune.

Puis à l'issue de cette enquête publique :

- de répondre favorablement à cette demande, (cession à titre gracieux),
- que la totalité des frais afférents à cette transaction resteront à la charge du demandeur (géomètre, notaire, etc...).

3. DEMANDE AIDE FINANCIERE A L'ETAT - CRISE DE L'EAU

Le Maire explique que le conseil départemental avait promis d'aider sur la facture d'eau (53 000 €) et le département a dit qu'il n'avait pas la compétence eau. Le Maire a insisté en rappelant la promesse faite. Le département serait finalement d'accord pour aider en appui de l'état. Il faut donc délibérer pour demander une aide à l'état. Le Maire a rencontré la sous-préfète qui lui a demandé de lui communiquer toutes les actions déjà menées. Une demande d'aide à l'agence technique du département du Gard a été faite. Ils apporteront une aide technique.

Le Conseil municipal après délibération, valide à l'unanimité, la demande d'aide financière à l'état.

4. ETUDE HYDROGEOLOGIQUE POUR LA SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la sécheresse et au manque d'eau, il est impératif de trouver une autre source d'approvisionnement pérenne.

Aussi un sourcier contacté a décelé 2 points susceptibles qui grâce à un forage permettrait de venir en secours en cas de défaillance de l'une de nos 2 prises d'eau.

L'un de ces forages se trouve dans le Périmètre de Protection Immédiate du Captage du Caylaret.

Une déclaration d'ouverture de forage a été adressée à la DDTM le 24 octobre 2023.

Avant la désignation d'un hydrogéologue agréé il convient de se conformer aux dispositions de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de confier au Cabinet BERGASUD pour un montant de **9 450 € HT** soit **11 340 € TTC**, l'étude hydrogéologique pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Leur intervention consiste à :

- proposer un site pour l'implantation d'un forage de reconnaissance qui sera transformé en forage d'exploitation si les résultats sont probants,
- réaliser les déclarations réglementaires,
- piloter les travaux de réalisation du forage et à le qualifier par la réalisation d'essais par pompage et par une analyse de première adduction,
- rédiger un rapport interprétatif définissant la capacité de production de l'ouvrage et du site ainsi que les travaux à envisager.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident, **à l'unanimité**, :

- 1) ce projet **à l'unanimité** :
- 2) Les demandes de subventions auprès de l'**Agence de l'eau** et du **Département**

5. MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL EN REPOSE AU RAPPORT MORAL DU COMITE DES FÊTES

Le maire procède à la lecture du dernier PV du Comité des fêtes. Dans son rapport moral, Monsieur FOURGEAUD Jean, Président en exercice du comité des fêtes jusqu'au 30 novembre se plaint de l'attitude de la mairie et des élus vis-à-vis de son association.

Devant ces propos fallacieux hautement polémiques et indignes d'un ancien conseiller municipal alzonais, qui a pris l'initiative de démissionner après seulement 15 mois d'exercice, le conseil municipal tient à apporter les précisions suivantes :

Comme toutes les associations du village, le comité des fêtes bénéficie du **prêt gratuit** de toutes les salles communales et du matériel, du **tirage gratuit** de toutes copies en noir et blanc avec fourniture du papier. Seules sont payantes les copies couleur et l'électricité de la salle des fêtes au prix de 0.35 ct € le kWh. Elle dispose, en outre, de **la mise à disposition gratuite** d'un local communal (partagé avec l'association de la brocante) pour le stockage de son propre matériel.

Contrairement aux comités des fêtes des villages voisins (Arre, Arrigas, Campestre, Vissec et Sauclières etc...) qui se font un devoir de respecter les traditions, le comité actuel a décidé de rompre avec la tradition séculaire du premier week-end d'Août pour organiser la fête votive.

Devant ce choix, la municipalité a, quant à elle, décidé de maintenir son traditionnel apéritif suivi depuis maintenant 2 ans d'une collation à la satisfaction de toutes et tous.

Quant à l'allusion concernant les repas organisés sur la place, s'il s'agit des soirées gourmandes placées encore sous l'égide de la mairie depuis 15 ans en étroite collaboration avec les associations du village, le conseil municipal précise que Monsieur le Président était partie prenante de cette manifestation en tant que membre de l'association de la Brocante.

Le conseil municipal tenait à apporter ces précisions face à cette énième polémique et regrette les propos calomnieux qui sont condamnables.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident, **à l'unanimité** :

- La motion telle qu'indiquée ci-dessus.

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente la demande d'une personne de Salindres qui demande l'autorisation et un emplacement pour vendre à Alzon des fruits et légumes (stand de marché). Le conseil municipal refuse cette demande en raison la concurrence qui nuirait à l'épicerie.

Puis le Maire rappelle le courrier reçu d'Elodie BRUN et Jacques BOUTONNET qui demandent élagage et ou coupe des arbres de la haie le long de leurs maisons au champ des aires. Il est décidé d'aller voir sur place avec l'entreprise qui doit venir pour élaguer des platanes courant décembre.

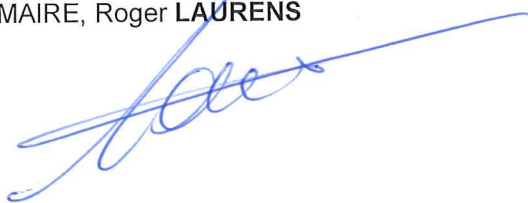
Le dernier Conseil d'école est ensuite évoqué. Les maires n'étaient pas présents en raison de réunions importantes en même temps. Pour la végétalisation de la cour d'école, il n'y a pas de financements actuellement. Le local de l'APEA dans la cour de l'école a pris un peu de retard mais est en cours de finition. La réparation du Portail est en cours. Un élagage des platanes n'est pas prévu. Un robinet est à réparer dans la classe des CP, cette réparation a été mise au planning des services techniques.

Les conseillers rappellent que la déchetterie verte est une priorité et qu'il est urgent de fermer l'ancien dépôt pour déchets verts sur l'ancienne voie ferrée. Le temps de la finalisation de la déchetterie verte aux ateliers relais, les habitants pourront aller à la déchetterie de Molières-Cavaillac.

Les incivilités relatives aux déchets déposés sont évoquées. Certains conseillers demandent la pose de caméras.

Comme il n'y a plus de questions à l'ordre du jour, la séance s'achève à 21h30.

LE MAIRE, Roger **LAURENS**



Elodie **BRUN**
Conseillère municipale

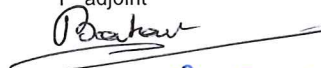
Marie Hélène **DISPARD VIVENS**
Conseillère municipale



LES MEMBRES DU CONSEIL

Alain **BOUTONNET**

1^{er} adjoint



Gérard **ABRIC**

3^{ème} adjoint

Dominique **CAUVAS**

Conseiller municipal



Odile **COLOMB**

Conseillère municipale



